

Conformément aux dispositions des articles L.126-1 et R.123-14 du Code de l'Urbanisme, les servitudes d'utilité publique s'imposent au P.L.U. et doivent obligatoirement être annexées au dossier.

Afin d'assurer une cohérence des règles et une clarté du droit applicable, les dispositions des projets communaux et d'agglomération sont adéquates avec les effets des différentes servitudes inscrites sur le territoire.

### Qu'est qu'une servitude ?

Les servitudes constituent des charges existant de plein droit sur des immeubles (bâtiments ou terrains), ayant pour effet de limiter, voire d'interdire, l'exercice des droits des propriétaires sur ces immeubles, soit d'imposer la réalisation de travaux. Il existe des servitudes :

- Des servitudes de droit privé, qui n'ont, en principe, pas d'effet en droit de l'urbanisme puisque les autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol sont toujours délivrées sous réserve des droits des tiers ;
- Des servitudes d'urbanisme, qui trouvent leur fondement dans le Code de l'Urbanisme ;
- Des servitudes d'utilité publique.

### Qu'est-ce qu'une servitude d'utilité publique ?

Les servitudes d'utilité publique sont distinctes des servitudes d'urbanisme : elles sont instituées dans un but d'utilité publique, selon les règles propres à chacune des législations en cause, législations distinctes, extérieures et indépendantes du Code de l'urbanisme.

Certaines de ces servitudes peuvent, de plus, affecter directement l'utilisation des sols, d'autres étant sans incidence immédiate de ce point de vue. Pour cette raison le législateur a pris en compte l'existence de ces servitudes, essentiellement dans le cadre des plans locaux d'urbanisme.

### Quelles sont les différentes catégories de servitudes pouvant affecter l'utilisation du sol ?

La liste des servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation des sols est fixée, conformément à l'article L. 126-1 du Code de l'Urbanisme par décret en Conseil d'Etat et L123-2 du même code.

Cette liste est donnée par l'article R. 123-14 du Code de l'Urbanisme qui en distingue 4 grandes catégories :

- Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine,
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements,
- Les servitudes relatives à la défense nationale,
- Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique.

## LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

NOM D'APPEL	CODE	OBJET – NATURE	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
Dispositif d'irrigation	A3	<i>Servitude de passage des engins d'entretien, de curage et de faucardement. Servitude concernant les constructions, clôtures et plantations.</i>	Arrêtés préfectoraux du 05/07/67 04/04/69 et 11/10/74	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt- Cité administrative -49047 ANGERS Cedex
		Réseau d'irrigation de la vallée de l'Authion.		
Monuments historiques	AC 1	<i>Obligation pour tout propriétaire de biens de solliciter l'accord préalable du service responsable pour toute restauration, travaux, destruction, modification ou changement d'affectation. Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques classés et inscrits suspendus si l'immeuble est compris dans le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager.</i>	Voir liste ci-après	Service Départemental de l'architecture et du patrimoine 10 bis rue du Canal 49100 Angers
Protection des sites	AC 2	<i>Sites inscrits(SPI) : obligation pour tout propriétaire de biens immobiliers situés dans le périmètre de protection du site inscrit de déclarer son intention d'entreprendre des travaux (sauf ceux d'entretien courant) 4 mois à l'avance. Suspendus si l'immeuble est compris dans le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager de SAUMUR Sites classés (SPC): Obligation pour le propriétaire d'obtenir une autorisation avant l'exécution de tous les travaux susceptibles de détruire ou de modifier l'état ou l'aspect des lieux dans le périmètre de protection du site classé.</i>	Voir liste ci-après	Service Départemental de l'architecture et du patrimoine 10 bis rue du Canal 49100 Angers
Patrimoine architectural, urbain et paysager	AC 4	La servitude de ZPPAUP lorsqu'elle existe suspend la servitude des sites inscrits et les périmètres de protection de 500m des monuments inscrits et des Monuments Historiques (voir la liste des monuments concernés page suivante).  <i>Obligation pour tout propriétaire de biens d'obtenir une autorisation spéciale en matière de permis de construire après avis conforme de l'architecte des bâtiments de France, pour les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation et de modification de l'aspect extérieur compris dans le périmètre de la zone de protection. Voir périmètre de protection.</i>	Arrêté du 28/02/01	Service Départemental de l'architecture et du patrimoine 10 bis rue du Canal 49100 Angers

Liste des monuments historiques et sites protégés de la Ville de SAUMUR

dénomination	Cadastre 2012 (à titre indicatif)	type	Eléments protégés	propriété
1 RUE DE LA MONTÉE DU FORT [MH] classé le : 13/08/1963	AT375	MHC	Façades et toitures	privée
5 RUE DACIER [MH] inscrit le : 13/08/1963		MHI	Façades et toitures	privée
6 RUE BASSE SAINT PIERRE (6 RUE CHEVREUL)[MH] inscrit le : 30/07/1963	AR117	MHI	Façades et toitures	privée
7 RUE DU FORT [MH] inscrit le : 08/09/1928	AT351	MHI	escalier	privée
ABORDS DE LA RN N°147[SP] inscrit le : 13/01/1965 (		SPI		
ALLÉE COUVERTE DITE "LA GRANDE PIERRE COUVERTE"DE BAGNEUX [MH] classé - sur la liste de 1887	016AE107	MHC	ensemble	privée
ANCIEN HÔTEL DU COMMANDEMENT - 55 QUAI MAYAUD [MH] inscrit le : 11/07/1969		MHI	Façade et toiture sur le quai	privée
ANCIENNE ABBAYE DE SAINT FLORENT (COUVENT DU BON PASTEUR)[MH] classé le : 30/11/1964		MHC	Crypte et porche formant narthex de l'ancienne église; façades et toitures des anciens bâtiments conventuels du XVIIIème siècle et les deux pavillons d'entrée; sol de la cour d'honneur; escalier; grand salon et salle à manger du logis abbatial.	Commune /privée
ANCIENNE TOUR ET COURTINES ATTENANTES - 14 RUE DES PAÏENS (INTÉRIEUR) ET 23 RUE DE LA PETITE DOUVE (EXTÉRIEUR) [MH] classé le : 17/12/1969	Poché en noir au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de SAUMUR	MHC	Front Ouest des anciennes fortifications.	privée
CHAPELLE SAINT JEAN [MH] classé sur la liste de 1862		MHC	ensemble	commune
CHÂTEAU BOUVET LADUBAY 6 AVE GEORGES THOREAU À SAINT HILAIRE SAINT FLORENT[MH] inscrit le : 26/12/1997		MHI	En totalité, le château avec le jardin d'hiver qui le jouxte, la serre, ainsi que les bâtiments-fabriques annexes (volière gogonière, éolienne Bollée, dolmens et menhirs).	privée
CHÂTEAU DE BAGNEUX, SON PARC ET LEURS ABORDS [SP] classé le : 10/11/1966	n°2 à 6, 50 à 61, 63, 63bis, 64, 71, 73 à 77 et 169 sections AD et AH	SPC	ensemble.	privée
CHÂTEAU DU VIEUX BAGNEUX [MH] inscrit le : 19/05/1970		MHI	Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments anciens (y compris l'orangerie, la fuie et le mur de clôture au Sud et à l'Ouest).	privée
CHÂTEAU DE BEAULIEU [MH] inscrit le : 02/07/1998		MHI	Façades et toitures	privée
CHÂTEAU DE BRIACÉ À SAINT LAMBERT DES LEVÉES [MH] inscrit le : 21/05/1969		MHI	Façades et toitures, cour d'honneur	privée

CHÂTEAU DE BRIACÉ ET SON PARC À SAINT LAMBERT DES LEVÉES [SP] classé le : 14/03/1968	293 AP n°166 à 170, 172 à 182	SPC	L'ensemble	privée
CHÂTEAU DES MORAINS À DAMPIERRE SUR LOIRE [MH] inscrit le : 08/09/1965		MHI	Façades et toitures	privée
CHÂTEAU ET SON ENCEINTE BASTIONNÉE [MH] classé le : 02/11/1964	AV n°353 à 356 et 367	MHC	Y compris les bâtiments édifiés dans l'enceinte, les fossés, le pont d'accès à la basse-cour et le bastion en terre situé hors des fossés au Sud Est.	commune
CROIX DITE "CROIX GOURDON" À SAINT LAMBERT DES LEVÉES [MH] inscrit le : 10/04/1974		MHI	ensemble au carrefour de la rue Bouju et de la VC n°5.	commune
DOLMEN DIT "LA PETITE PIERRE COUVERTE" DE BAGNEUX [MH] classé sur la liste de 1887	016DS045 Les Malgagnes	MHC	L'ensemble	privée
DOLMEN DU BOIS BRARD À SAINT HILAIRE SAINT FLORENT [MH] classé sur la liste de 1838	287DD154	MHC		privée
ECOLE D'APPLICATION DE L'ARMÉE BLINDÉE CAVALERIE[MH] inscrit le : 03/02/1971		MHI	Ancienne caserne du Corps Royal des Carabiniers, avenue du Maréchal Foch.	Etat
ECOLE D'APPLICATION DE L'ARMÉE BLINDÉE CAVALERIE [MH] inscrit le : 13/10/2000		MHI	1) En totalité les bâtiments suivants : le manège Kellermann, 1834 à l'exception des sols; le manège des Ecuyers 1767 1861. 2) Façades et toitures des bâtiments suivants : Le manège-écuries Moshowa 1769 parcelle 75. Parcelle 77. Les écuries du Manège 1827 à 1840. Le manège Lasalle 1875 à 1877. Le magasin à fourrages 1867, y compris charpentes, structure portante et escalier intérieur . Le manège Montbrun 1768, incendié et reconstruit en 1866 1867. Les anciennes écuries de Bouvines 1878 1882. Les anciennes écuries d'Isly 1886. Les anciennes écuries de Denaim 1865 1866. Les anciennes écuries de Valmy 1862. Les anciennes écuries Texel 1861. Le manège Margueritte 1907 parcelle 157.	Etat
ECOLE D'APPLICATION DE L'ARMÉE BLINDÉE CAVALERIE [MH] inscrit le : 22/09/2005		MHI	En totalité : magasin à fourrages ; " Nouvel hôtel du Commandement " avec sa parcelle d'assiette (parc) et ses murs et grilles de clôture. Pour leurs façades et toitures : l'ancienne infirmerie (actuel mess des officiers) avec ses 2 pavillons d'entrée et sa clôture sur l'avenue Foch ; les bâtiments vétérinaires ; les écuries conciergerie du " Nouvel Hôtel du Commandement " ; les clôtures (grilles, portail monumental, pavillons de garde).	Etat
EGLISE DE DAMPIERRE SUR LOIRE [MH] inscrit le : 26/10/1972		MHI	L'ensemble	commune
EGLISE DE LA VISITATION [MH] inscrit le : 11/07/1969		MHI	L'ensemble	commune
EGLISE DE SAINT FLORENT (ANCIENNE CHAPELLE DES HÔTES DE L'ABBAYE)[MH] classé le : 24/10/1973		MHC	L'ensemble	commune

EGLISE DE SAINT HILAIRE [MH] classé le : 09/10/1969		MHC	L'ensemble	commune
EGLISE DE SAINT LAMBERT DES LEVÉES [MH] classé le : 10/02/1964		MHC	L'ensemble	commune
EGLISE NOTRE DAME DE NANTILLY [MH] classé sur la liste de 1840		MHC	L'ensemble	commune
EGLISE NOTRE DAME DES ARDILLIERS [MH] classé le : 06/03/1906		MHC	L'ensemble	commune
EGLISE SAINT NICOLAS [MH] inscrit le : 20/09/1968		MHC	Murs de la nef, ancien chœur situé à l'Est y compris la travée voûtée le précédant, sacristie du XVIIIème siècle.	commune
EGLISE SAINT PIERRE [MH] classé sur la liste de 1862		MHC	L'ensemble	commune
HÔTEL - 32 ET 33 QUAI MAYAUD [MH] classé le : 18/02/1975		MHC	Façade sur le quai, escalier intérieur avec sa cage et sa rampe en fer forgé.	commune
HÔTEL BLANCLERC - 21, 22, 23, 24 PLACE DE LA BILANGE ET 1 RUE DE LA PETITE BILANGE[MH] inscrit le : 01/10/1963		MHI	Façades et toitures, escalier intérieur y compris sa rampe	privée
HÔTEL DE VILLE [MH] classé le : 16/02/1903		MHC	Parties du XVème siècle	commune
HÔTEL DE VILLE [MH] inscrit le : 06/12/1995		MHI	En totalité l'extension réalisée dans les années 1858 et suivantes, en continuité de l'hôtel de Ville de la fin du XVème siècle (avec ses décors intérieurs en particulier) ainsi que la salle du Conseil aménagée alors à l'étage de ce dernier.	commune
HÔTEL DU BELVÉDÈRE - 68 QUAI MAYAUD [MH] inscrit le : 21/05/1969		MHI	Façade sur le quai et toiture correspondante, belvédère, passage voûté.	privée
HÔTEL LOUVET MAYAUD - 1 RUE DU MARÉCHAL LECLERC [MH] inscrit le : 21/12/1984		MHI	Façades et toitures, pièces suivantes avec leur décor: vestibule, salon et salle à manger.	privée
LANTERNE DES MORTS [MH] classé le : 20/09/1922		MHC	L'ensemble	commune
MAISON DE RETRAITE DE NOTRE DAME DES ARDILLIERS [MH] classé le : 27/12/1940		MHC	Façades et toitures.	privée
MAISON DES ROIS - 33 RUE DACIER[MH] inscrit le : 16/06/1926		MHI	Façade, charpente et escalier	commune
MAISON DITE DE LA REINE DE SICILE [MH] classé le : 12/10/1912		MHC		commune
MAISON DITE "DES ANGES" - 13 RUE HAUTE SAINT PIERRE[MH] inscrit le : 18/09/1926		MHI	L'ensemble	privée
MAISON DU XVIÈME SIÈCLE - 13 RUE DU TEMPLE ET 4 RUE TRAVERSIÈRE [MH] inscrit le : 16/06/1926		MHI	L'ensemble	privée
MAISON EN PANS DE BOIS - 3 PLACE SAINT PIERRE [MH] classé le : 16/07/1968	AT346	MCH	Façades et toitures.	privée
MAISONS DE LA FONTAINE - 1, 3, 5, 7 PLACE NOTRE DAME [MH] inscrit le : 10/12/1964		MHI	Façades et toitures sur place et sur cour	privée
MANOIR DE FOURNEUX À DAMPIERRE SUR LOIRE [MH] inscrit le : 22/10/1971		MHI	Façades et toitures du manoir et de la chapelle, fuye en totalité.	privée
MANOIR DE L'ORATOIRE DE CHAINTE À DAMPIERRE SUR LOIRE [MH] inscrit le : 02/04/1980		MHI	Façades et toitures du manoir, façades et toitures des deux pavillons encadrant l'ancienne entrée, les quatre cheminées du premier étage du manoir.	privée

MENHIR DIT "LA PIERRE LONGUE" DE BAGNEUX [MH] classé sur la liste de 1887	016AI506 La Pierre Fiche	MHI		privée
PARC DES VAUVERTS À SAINT HILAIRE SAINT FLORENT [SP] inscrit le : 10/03/1969	287AI12-16-21-35-36-311-350	SPI	287AI n°8 à 12, 16, 21, 22 et 36	privée
PLACE SAINT PIERRE (NON CADASTRÉE) ET SES ABORDS[SP] inscrit le : 21/10/1959		SPI	Parcelles n° 445 à 447, 449 à 451, 454, 459, 461 à 469, 508 à 510, 512 à 515, 515bis, 516, 888 section H et n°709, 730, 731, 869, 870, 874, 886, 887, 889, 891, 895 à 898 section G du cadastre.	commune
PLACE SAINT PIERRE [SP] inscrit le : 22/04/1963		SPI	Ensemble compris dans le périmètre suivant: au Nord, le quai des Etats Unis; la place Mayaud jusqu'à la place Allain-Targé; à l'Est, la rue du général Bontemps; la rue Jean Jaurès, la montée du Petit Genève; au Sud, l'avenue du Docteur Péton; la rue du Petit Mail; la place de l'Arche Dorée; à l'Ouest, la rue Volney, la rue de la Petite Douve, la rue Franklin Roosevelt; la place de la Bilange à l'exclusion de la place Saint Pierre et ses abords.	privée
TEMPLE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE [MH] inscrit le : 18/04/1991		MHI	L'ensemble	commune
THEATRE DE SAUMUR [MH] inscrit le : 21/02/2012		MHI	Décors intérieurs	commune
TOUR DU BOURG ET COURTINE ATTENANTE - 9 ET 11 RUE DU PRÊCHE [MH] classé le : 28/06/1972		MHC	L'ensemble	commune
TOUR GRENETIÈRE - PLACE DE L'ARCHE DORÉE [MH] classé le : 04/11/1969		MHC	L'ensemble	commune
TOUR PAPEGALT ET COURTINES ATTENANTES - PLACE VAUBAN [MH] classé le : 22/03/1965		MHC	L'ensemble	commune

SECTEUR SAUVEGARDE [SS] créé(e) le : 27/08/1964 - révisé et étendu 12/06/2007

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER [ZPPAUP] créé(e) le : 28/02/2001 révisée le 10/05/2006

NOM D'APPEL	CODE	OBJET – NATURE	DATE CREATION	GESTIONNAIRE	
Conservation des eaux	AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles). <u>Périmètre de protection immédiate</u> : acquisition en pleine propriété des terrains et interdiction de toutes activités sauf autorisations si compatibles avec la préservation de la qualité de l'eau <u>Périmètre de protection rapprochée</u> : interdiction ou réglementation des activités. <u>Périmètre de protection rapprochée ou éloignée</u> : obligation pour le propriétaire de satisfaire aux conditions prescrites, en ce qui concerne les activités, dépôts et installations existants.	29/12/2008	Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement »	
Défense contre les inondations	EL2	Obligation pour tout propriétaire de biens de déposer une déclaration préalable auprès du service responsable pour l'édification d'un ouvrage ou de plantation.		Direction Départementale des Territoires- Cité administrative -49047 ANGERS Cedex	
		Zones submersibles de la Loire.			
prévention des risques naturels Défense contre les inondations	EL2bis PM1	Obligation pour tout propriétaire de biens de déposer une déclaration préalable auprès du service responsable pour toute construction, plantation et travaux divers. Zones submersibles de la Loire et de ses affluents, rives du Thouet		Direction Départementale des Territoires- Cité administrative -49047 ANGERS Cedex	
		Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation liés aux crues de la Loire, PPR du Val d'Authion approuvé par arrêté préfectoral.			29/11/2000
		Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation liés aux crues de la Loire, PPR du Val de Thouet approuvé par arrêté préfectoral.			10/04/2008
Navigation intérieure	EL3	Obligation pour tout propriétaire de laisser le terrain libre à la circulation.  Rivières domaniales, rayées de la nomenclature des voies navigables : de chaque côté : - Espace libre de 3,25 m à usage des services chargés de la police, de la gestion et de l'exploitation, - Espace libre de 1,50 m à usage des pêcheurs.		Service maritime et de navigation 61 boulevard de Strasbourg BP 3531 49035 ANGERS CEDEX	
		Rives de la Loire et rives du Thouet			
Gaz	I 3	Servitudes d'ancrage, d'appui, d'enfouissement, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage, non-aedificandi, non-plantati. Obligation pour tout propriétaire d'immeubles assujettis aux servitudes, de déclarer au Service Responsable, tous travaux exécutés à proximité des canalisations de transport de gaz, en application de l'arrêté préfectoral du 13 mars 1965 modifié.	Arrêté Ministériel du 07/01/1974 Arrêté préfectoral du 22/02/01	Gaz de France Région Ouest Exploitation Le Mans Gaz de France Région Ouest Exploitation Le Mans Csa poste 70531 72025 LE MANS	

		<p>Conformément aux plans parcellaires déposés en Mairie, la servitude se définissant par une bande de :</p> <p>De Pontigné vers Saumur, 3 m de large à droite et 1 m à gauche en allant de Longué Jumelles à Saumur (doublement) diam. 100 mm et 150 mm :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Hors doublement 6 m : 4 m à droite, 2 m à gauche en allant,</li><li>- En doublement à droite : 4 m à droite et 0 m à gauche.</li><li>- En doublement à gauche : 2 m à droite et 4 m à gauche.</li></ul>		
--	--	--	--	--



Electricité	I 4	<p><i>Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.</i></p> <p>Lignes HTA et lignes HTB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 90 KV DISTRE / SAUMUR I</li> <li>- 90 KV DISTRE / SAUMUR II</li> <li>- 90 KV AVOINE / DISTRE</li> </ul>		<p>EDF -Service Anjou Groupe Qualité réseaux de Saumur 49400 SAINT- LAMBERT DES LEVEES (pour la HTA) Réseau Transport Electricité ECOPARC Avenue des Fusillés 49412 SAUMUR CEDEX (pour la HTB)</p>
Télécommunications	P.T. 1	<p><i>Zone de protection autour des centres de réception.</i></p>	Décret 11/09/79	<p>Télédiffusion de France Avenue de Belle Fontaine BP 79 35510 CESSON SEVIGNE</p>
		<p>Centre radioélectrique de Saumur, les Violettes</p>		
Télécommunications	P.T. 2	<p>Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.</p>	12/03/1962	<p>France-Telecom Unité Infrastructure réseau d'Angers 1 rue de la Chanterie 49124 SAINT- BARTHELEMY D'ANJOU</p>
Télécommunications	P.T. 3	<p><i>Droit pour l'Etat d'établir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses de bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif ;</li> <li>- Des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.</li> </ul>		<p>France-Telecom Unité Infrastructure Département travaux régionaux 23 rue P.Brossolette 37705 SAINT PIERRE DES CORPS CEDEX</p>
Voies ferrées	T 1	<p><i>Servitudes d'alignement, non-aedificandi, non plantandi, de débroussaillage, d'élagage et de libre passage</i></p>		<p>Direction Régionale de la SNCF Division de l'Équipement 27 boulevard de Stalingrad BP 34112 44041 NANTES Cedex 1</p>
		<p>De part et d'autre du domaine public ferroviaire existant sur le territoire communal. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée sur les passages à niveau n° 197 et 198 de la ligne Château du Loir à Saumur qui sont des passages à niveau non gardés auxquels s'applique l'article 6 relatif aux servitudes de visibilité, dont copie ci-annexée.</p>		
Relations aériennes (balisage)	T 4	<p><i>Droit d'établir à demeure : des supports et ancrages pour dispositifs de balisage et conducteurs aériens d'électricité ; des canalisations souterraines. Droit d'abattage et d'élagage d'arbres. Droit d'effectuer, sur les murs et les toitures, les travaux de signalisation appropriés.</i></p>		<p>Direction Départementale de l'Équipement Service des Grandes Infrastructures ETN1 BA cité administrative 49047 ANGERS Cedex</p>
		<p>Aérodrome de Saumur St Florent</p>		

Relations aériennes (dégagement)	T 5	<i>Droit d'expropriation ou de suppression des obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne.</i>	Arrêté 24/02/76	Direction de l'Aviation Civile Ouest – District aéronautique Pays de la Loire – Aéroport de Nantes / Château Bougon case N° 1 44340 BOUGUENNAIS
		Aérodrome de Saumur-Saint-Florent		
Relations aériennes (Protection des Centres radioélectriques)	T 8	<i>Droit de suppression des obstacles et des causes de perturbations des communications radioélectriques</i>		Direction de l'Aviation Civile Ouest – District aéronautique Pays de la Loire – Aéroport de Nantes / Château Bougon case N° 1 44340 BOUGUENNAIS
		Aérodrome de Saumur-Saint-Florent		
Mixité sociale		<i>secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements locatifs qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale.</i>	L123-2 d du Code de l'Urbanisme	Ville de SAUMUR
		<u>secteurs :</u> - <u>Zones à urbaniser :</u> ▪ Zone 1 AUcb des Petites Enverries (SAINT-LAMBERT DES LEVEES), ▪ Zone 1 AUb de Villa Plaisance (SAINT-HILAIRE SAINT-FLORENT), ▪ Zone 1AUb du Clos Pavé / Les Saurondes (SAINT-HILAIRE SAINT-FLORENT), ▪ Zone 1AUb du Petit Caporal / Croix Verte (SAUMUR), ▪ Zone Uaz de la Gare de l'Etat / Nantilly (SAUMUR). - <u>Zones urbaines :</u> ▪ Bande de 500 mètres de part et d'autre de l'axe de la voie structurante (Croix Verte, Centre Ville, BAGNEUX), ▪ rayon de 500 mètres de la Mairie de BAGNEUX et de SAINT-HILAIRE SAINT-FLORENT. seuils d'opération : programme immobilier : toute opération immobilière de dix logements ou plus, programme d'aménagement : dans le cadre d'un permis d'aménager, 1 000 m <sup>2</sup> de Surface Hors Œuvre Nette (environ dix logements)		
Sécurité publique prévention des risques naturels	PM1	plan de prévention des risques naturels prévisibles mouvement de terrain - Instabilité du coteau entre Saumur et Montsoreau	Arrêtés préfectoral d'approbation du 25 février 2008 – Arrêté approuvant la révision partielle du 3 mars 2011	Direction Départementale des Territoires- Cité administrative -49047 ANGERS Cedex